

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**
Séance du 06 janvier 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la SAVOIE

Date de la convocation :
30 décembre 2022
Date d'affichage : 30 décembre 2022

Nombre de membres afférents
au Conseil : **19**
Nombre de membres
en exercice : **16**
Nombre de membres présents : **12**
Nombre de votants : **14**

**OBJET : Autorisation de
signature d'une convention de
groupement de commandes
pour la coordination des
marchés publics ayant pour
objet l'achat de prestations
d'exploitation forestières
entre l'Office national des
forêts et certaines communes
forestières du département de
la Savoie**

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 06 janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Stéphanie BOHN (procuration à M. Anthony GIRARD), Justine FECHOZ (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT.

Madame Gilda STRAPPAZZON a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre des Communes Forestières de Savoie (COFOR 73), relatif au groupement de commande et au marché ETF (Entreprise de Travaux Forestiers) 2021.

La Commune de la Bathie fait régulièrement réaliser une coupe de bois en bois façonné bord de route, et pour laquelle elle est amenée à réaliser les travaux d'exploitation et donc faire intervenir des entreprises de travaux forestiers. En effet, pour ce mode de vente, la Commune fait exploiter les arbres en forêts pour les rendre disponibles aux scieurs prêts à être transportés et sciés.

Dans ce cadre-là, les propriétaires de forêts publiques relevant du régime forestier ont convenu de se coordonner pour effectuer leurs achats de prestations d'exploitation forestière. Afin de conforter une commande collective locale, les communes forestières et les autres propriétaires publics de Savoie s'associent à l'ONF en établissant une convention de groupement de commande.

Cette commande collective locale permet :

- De faciliter les démarches administratives pour l'achat public des collectivités membres du groupement
- De donner une visibilité d'activité pour les entreprises de travaux forestiers des territoires
- De conforter l'activité économique locale en optimisant le recours aux entreprises locales

La participation de la Commune de la Bâthie à ce projet, serait un engagement fort pour travailler de façon collaborative pour la dynamisation de la filière forêt-bois sur le département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la « Convention constitutive du groupement de commande entre l'Office National des Forêts et certaines communes forestières du Département de la Savoie », dont l'objet est la coordination des marchés publics ayant pour objet l'Achat de prestations d'exploitations forestières, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2021-2024,
- **ACCEPTE** que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées au marché ETF 2021,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestation d'exploitation forestière et de vente des produits issus de ces exploitations, dans le cadre budgétaire fixé annuellement.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

VOTE POUR : 14

VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

